

Commune de

RONTIGNON



PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2013 approuvant le plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du 22 mai 2014 approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Orientations d'aménagement

(version consolidée au 22 mai 2014)



Agence publique de gestion locale - Service d'urbanisme intercommunal
Maison des Communes - rues Renoir et Courteault – BP 609 - 64006 PAU CEDEX
Téléphone 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47 – service.urbanisme@apg164.fr

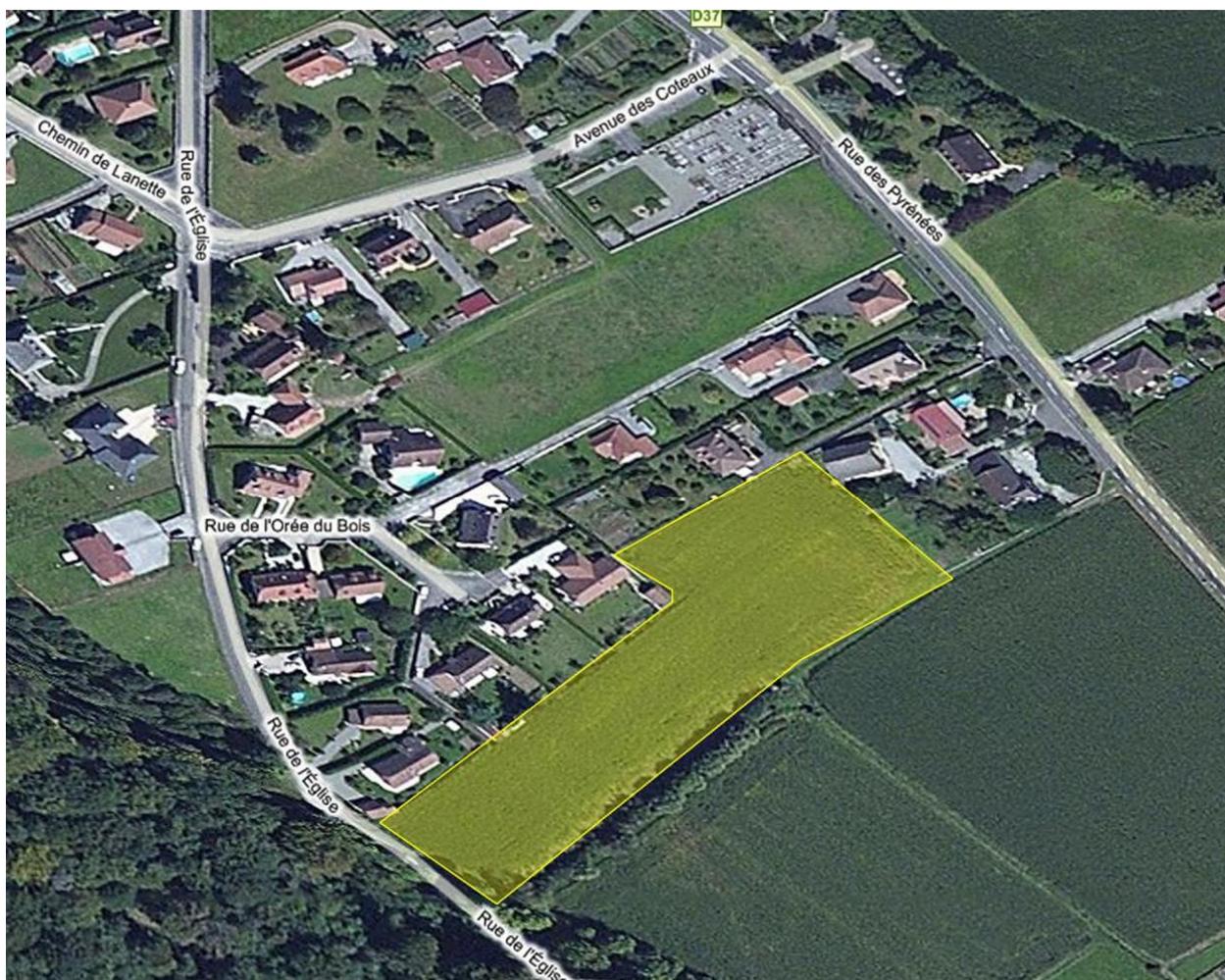
Table des matières

1.1	ORIENTATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR VILCONTAL.....	3
1.2	ORIENTATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG	6
1.3	ORIENTATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR CAMPAGNE.....	8
	SCHÉMA DE VOIRIE DU BOURG.....	10

Les orientations d'aménagement contenu dans le présent plan local d'urbanisme visent à favoriser un développement harmonieux des secteurs de développement urbain et à éviter les risques d'une urbanisation désorganisée.

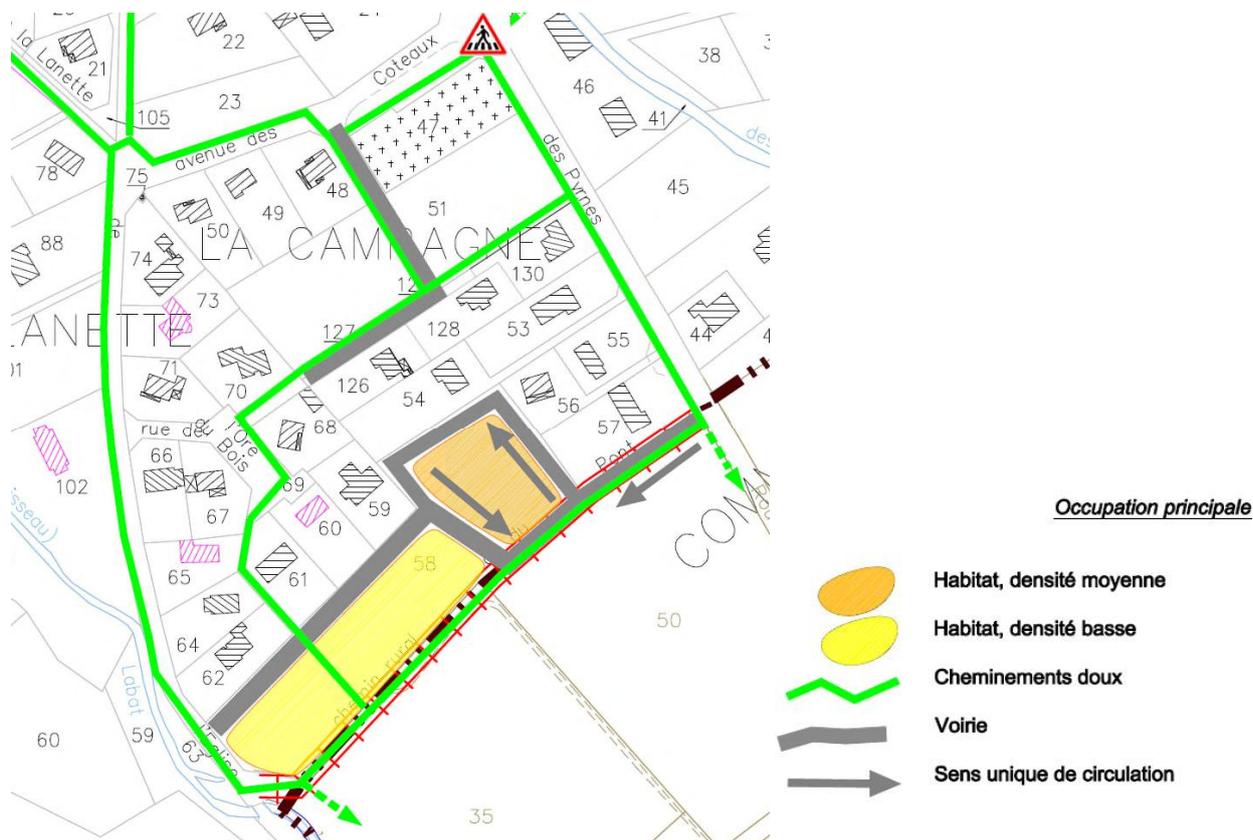
1.3 Orientations pour l'aménagement du secteur Campagne

Ce secteur couvre la zone AU en limite sud-est du bourg et il est limitrophe de la commune de Narcastet. Il concerne une culture partiellement ceinturé par le bâti. Ce secteur couvre environ 1,0 hectare.



Les orientations principales retenues pour l'aménagement de ce secteur consistent en des principes de voiries et cheminements doux. Elles répondent aux préoccupations suivantes :

- Offrir la desserte la plus rationnelle possible de ce secteur à urbaniser et rattacher ce secteur à la fois à la RD 37 et à la route qui part sur les coteaux ;
- Réaliser un cheminement qui permet la liaison par une voie douce de l'ensemble du secteur vers le centre du bourg (la mairie, la salle des fêtes et la future école) et les autres quartiers ;
- Prévoir un espace central pour permettre la réalisation d'un habitat plus dense.



Ce secteur libre de toute construction nécessite une meilleure desserte vers le centre du village, en particulier via des cheminements doux. De plus, le chemin rural limitrophe avec Narcastet doit être préservé.

